

## **Séance publique du conseil communal du 1 décembre 2022**

1. Avis sur le projet de budget rectifié de l'année 2022 et le projet de budget de l'année 2023 de l'Office Social du Canton de Redange ;
2. Approbation d'actes, de contrats et de conventions ;
3. Approbation d'un concept de réduction de la pollution lumineuse, dans l'intérêt de la protection de la faune de la commune de Redange/Attert, dans le cadre du Pacte Nature ;
4. Approbation d'une stratégie pour la protection de la nature et de l'eau de la commune de Redange/Attert, dans le cadre du Pacte Nature ;
5. Approbation de la proposition de programme 2023 à réaliser par le syndicat de communes SICONA-CENTRE ;
6. Approbation de l'organigramme du service technique communal ;
7. Création d'un poste supplémentaire d'ouvrier communal ;
8. Approbation de nouveaux statuts pour le syndicat intercommunal « Musikschoul Kanton Réiden » ;
9. **HUIS CLOS** : Désignation d'un (1) délégué principal et d'un (1) suppléant auprès du Groupe d'Action Locale LEADER Redange-Wiltz ;

**Présences:** M. Henri GEREKENS, bourgmestre et M. Luc PAULY, échevin, M. Jeff MULLER, Mme Monique KUFFER, M. Charles WELTER et M. Raymond REMAKEL, conseillers.

Mme Muriel SEIL-NOURISSIER, secrétaire.

**Absences :** M. Tom FABER, échevin et M. Jean Valentin BODEM, conseiller, excusés.

Toutes les décisions ont été prises à l'unanimité des membres présents.

### **Avis sur le projet de budget rectifié de l'année 2022 et le projet de budget de l'année 2023 de l'Office Social du Canton de Redange**

Le conseil communal a avisé favorablement le projet de budget rectifié 2022 et le projet de budget de l'année 2023 de l'Office Social du Canton de Redange.

## **Approbation d'actes, de contrats et de conventions**

Approbation d'une convention relative à la constitution du groupe d'action locale Leader Welle Westen 2023-2029, conclue en date du 4 novembre 2022.

## **Approbation d'un concept de réduction de la pollution lumineuse, dans l'intérêt de la protection de la faune de la commune de Redange/Attert, dans le cadre du Pacte Nature**

Décision d'adopter en collaboration avec le SICONA, sous le conseil du Parc Naturel de l'Our, un concept de réduction de la pollution lumineuse, dans l'intérêt de la protection de la faune, en particulier des insectes, des chauves-souris et d'autres mammifères nocturnes.

## **Approbation d'une stratégie pour la protection de la nature et de l'eau de la commune de Redange/Attert, dans le cadre du Pacte Nature**

Décision d'adopter une stratégie pluriannuelle pour la protection de la nature et de l'eau selon les prescriptions du document « Aide à l'évaluation et à la mise en œuvre - Version 4.0 du 2 juin 2022 » mandaté par le « Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable » et « Klima-Agence ». Cette stratégie inclut les plans d'actions prioritaires relatifs aux milieux urbains, ouverts, aquatiques et forestiers, intégrant ainsi les mesures « 2.19 Plan d'action prioritaire relatif au milieu urbain », « 3.14 Plan d'action prioritaire relatif au milieu ouvert », « 4.13 Plan d'action prioritaire relatif au milieu aquatique » et « 5.12 Plan d'action prioritaire relatif au milieu forestier » du catalogue de mesures du Pacte Nature.

## **Approbation de la proposition de programme 2023 à réaliser par le syndicat de communes SICONA-CENTRE**

Approbation du programme d'action annuel 2023 établi par le syndicat de communes Sicona Centre au montant total de 222.812,62.- €, somme à charge du budget communal de 2023.

## **Approbation de l'organigramme du service technique communal**

Approbation de l'organigramme du service technique communal, version décembre 2022.

## **Création d'un poste supplémentaire d'ouvrier communal**

Création à tâche complète et à durée indéterminée d'un poste supplémentaire de salarié à tâche manuelle dans la carrière E suivant la convention collective des salariés à tâche manuelle de la Commune de Redange/Attert, actuellement en vigueur.

## **Approbation de nouveaux statuts pour le syndicat intercommunal « Musikschoul Kanton Réiden »**

Approbation des nouveaux statuts du syndicat intercommunal « Musikschoul Kanton Réiden ».

## **HUIS CLOS : Désignation d'un (1) délégué principal et d'un (1) suppléant auprès du Groupe d'Action Locale LEADER Redange-Wiltz**

M. Henri GEREKENS, bourgmestre, est désigné comme délégué principal et M. Luc PAULY, échevin est désigné comme délégué suppléant, appelés à représenter la commune de Redange/Attert auprès du comité LEADER Wëlle Westen.